

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 3659

présenté par
M. Lénéïck Adam

ARTICLE 21

Compléter l'alinéa 22 par les mots :

« , ces dispositions ont notamment pour objectif de réduire les délais d'instructions sans réduire le niveau de protection de l'environnement ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.